



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 9 avril, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Guy BRUT, Virginie CASTETS, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Sébastien IZARD, Geoffrey MALY, Jean-Pierre PERIES, Magali PEZOUS, Michel REGAMBERT, Cédric TALABOT.

Absents : Jérémie COSTES

Absents ayant donné pouvoir : Perrine LASSERRE a donné pouvoir à Sabine EMPTAZ, M. Bertrand de MALEFETTE a donné pouvoir à Philippe BERTRAND.

1) Désignation du secrétaire de séance

Guy BRUT se propose pour être secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 est approuvé.

3) Vote du taux des 3 taxes directes locales

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (état n° 1259 COM). Cet état est pré-rempli par les services fiscaux.

Il informe les membres de l'assemblée des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale prévues par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

D'importants changements sont intervenus cette année dans la présentation de l'état 1259 COM., faisant suite notamment à la décision de l'Etat de supprimer la taxe d'habitation. Cette ligne a donc été supprimée.

Par ailleurs, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), il est demandé aux conseils municipaux de délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020, dans le respect des règles de plafonnement.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur les cotisations foncières des entreprises (CFE) le taux doit être voté comme à l'accoutumée.

En conséquence, la commune perd la taxe d'habitation des résidences principales. L'Etat compense cette perte par la TFPB venant du Département, corrigée par un coefficient correcteur pour éviter une perte ou un bénéfice du produit des contributions directes locales que pourraient engendrer ces transferts.

Après avoir apporté ces précisions, le maire demande aux membres de voter les taux de la TFPB, de la TFPNB et de la CFE à partir du taux de référence de l'année 2021 porté sur l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état n° 1259).

Afin que chacun puisse prendre la décision en connaissance de cause, il a été transmis un tableau sans augmentation d'aucun des taux et un 2^{ème} tableau avec une simulation d'augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti.

Il précise que la dernière augmentation du taux des taxes est intervenue en 2016.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- de procéder à une revalorisation du taux de la Taxe du Foncier Bâti,
- de fixer ainsi le taux de chacune des 3 contributions directes locales suivant le tableau ci-dessous,

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés pour 2021	% Augm. du taux	Produit attendu
Foncier bâti	265 885	282 100	45,77	2,00579	129 117
Foncier non bâti	40 608	40 600	91,81	0	37 275
CFE	13 354	12 700	29,49	0	3 745
TOTAL					170 137

4) Vote des Comptes Administratifs 2020

a) Budget principal

Le maire indique qu'à ce jour, il est en possession du compte de gestion 2020.

En conséquence, après avoir présenté le compte administratif 2020, chapitre par chapitre, et remis tous les documents comptables qui s'y rattachent ainsi que le compte de gestion dressé par M. le Receveur du Service de Gestion Comptable de Caussade, Michel REGAMBERT, Maire, donne la présidence à Mme Sabine EMPTAZ.

Le Maire quitte l'assemblée afin qu'elle puisse délibérer légalement.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- de voter le compte administratif pour l'exercice 2020, suivant le détail du plan comptable M14 et le résumé ci-après:

Dépenses de la section fonctionnement	Désignation	Montant en euros 2020	Pour mémoire dépenses 2019 en euros
	Charges à caractère général	93 985,24	114 691,12
	Charges de personnel	143 739,92	130 551,87
	Autres charges de gestion courante	33 610,26	25 381,26
	Charges financières	3 029,55	3 478,24

	Atténuation de produits	27 509,00	27 509,00
	Charges exceptionnelles		
	Opérations d'ordre entre sections	15 864,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020		317 737,97	301 611,49
RECETTES de la section fonctionnement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2020	Pour mémoire recettes 2019
	Produits des services	15 723,94	19 440,70
	Impôts et taxes	191 731,17	164 857,00
	Dotations et participations	182 868,84	201 526,09
	Autres produits de gestion courante	32 962,98	89 748,59
	Produits exceptionnels	1 226,12	1 120,13
	Produits financiers	0,47	0,47
	Atténuation de charges		2 390,47
	Opérations d'ordre	3 613,36	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		428 126,88	479 083,45

Excédent fonctionnement en 2020 : 110 388,91 euros
Excédent fonctionnement 2019 reporté : 435 618,45 euros

Excédent global de fonctionnement au 31/12/2020: 546 006,96 euros

DEPENSES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2020	Pour mémoire dépenses 2019
	Rembours. capital emprunts	24 644,50	23 949,69
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	124 226,91	26 762,78
	Immobilisations en cours	124 829,75	235 929,74
	Autres immob. financières		0
	Opérations d'ordre	3 613,36	0
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2020		277 314,52	286 642,21
RECETTES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2020	Pour mémoire recettes 2019
	Remboursement TVA + TA	67 208,98	32 299,33
	Subvention Etat-Région-Département	130 207,29	31 690,08
	Emprunt	0	0
	Cautions sur location	264,60	318,47
	Affectation de résultat antérieur	200 214,33	87 247,17
	Opérations d'ordre	15 864,00	
	Autres immob financières	0	114 000

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	413 759,20	265 555,05
---	-------------------	-------------------

Excédent investissement en 2020 :	136 444,68 euros
Déficit investissement 2019 reporté :	108 334,33 euros
Excédent d'exécution au 31/12/2020 :	28 110,35 Euros

Excédent comptable global au 31/12/2020 = 574 117,31 Euros

Cependant, le compte administratif doit faire apparaître des recettes réellement attribuées mais non exécutées à la section investissement.

Il s'agit des restes à réaliser (RAR) dont le montant s'élève au 31/12/2020 :

- ***à 41 640 euros au niveau des recettes***

En conséquence, l'excédent du compte administratif 2020 est porté à 615 757,31 Euros

b) Budget assainissement

DEPENSES de la section d'exploitation	DESIGNATION	MONTANT en euros
	Charges financières+ INCE	489,71
	Charges à caractère général	953,80
	Autres charges de gestion courante	0
	Opérations d'ordre	6 960,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION 2020		8 403,51
RECETTES de la section d'exploitation	DESIGNATION	MONTANT en euros
	Taxe assainissement + branchements	4 740,90
	Produits exceptionnel	5,00
	Virement du budget communal	0
TOTAL RECETTES d'EXPLOITATION 2020		4 745,90

Déficit d'exploitation 2020 :	- 3 657,61 euros
Excédent d'exploitation 2019 reporté :	937,64 euros
Déficit d'exploitation au 31/12/2020 :	- 2719,97 euros

DEPENSES d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros
	Emprunt remboursement du capital	5 620,49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020		5 620,49

RECETTES d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros
	Opérations d'ordre	6 960,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020		6 960,00

Excédent d'investissement 2020 :	1 339,51 euros
Report excédent d'investissement 2019.	2 319,72 euros
Excédent d'investissement au 31/12/2020	3 659,23 euros

Excédent global au 31/12/20 pour le budget assainissement 939,26 euros

➤ Pour ce budget « Assainissement » c'est le dernier compte administratif.
 La dissolution de ce budget a été prononcée par délibération du 18 décembre 2020.
 La compétence assainissement collectif doit être transférée à la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron. Ce transfert comprend le déficit d'exploitation.

5) Approbation des comptes de gestion – budget principal et budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs uniques de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre les compte administratifs 2020 et les comptes de gestion dressés par le Receveur

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats de l'exercice 2020 - Budget Commune

Le Conseil après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice pour le budget principal.

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **546 007,36 Euros**

DECIDE, à l'UNANIMITE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
-----------------------------------	--

<u>A Résultat de l'exercice</u>	110 388,91 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	435 618,45 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	546 007,36 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 28 110,35 €
<u>E Solde des restes à réaliser</u>	+ 41 640,00 €
Besoin de financement	= D+E 0 €
AFFECTATION = C	= G+H 546 007,36 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R 002	546 007,36 €

6) Vote du Budget Primitif 2021 - Commune

Le Maire présente à l'assemblée les propositions du budget primitif 2021. Chaque membre du Conseil municipal a déjà pu en prendre connaissance dans les documents de travail joints à la convocation pour cette réunion. Des précisions sont apportées au fur et à mesure des questions posées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** :

- que les propositions du Maire font ressortir un budget primitif 2021 en équilibre au niveau de la section fonctionnement ainsi qu'au niveau de la section investissement.

DECIDE, à l'unanimité :

- de voter le Budget Primitif 2021 pour les montants ci- après,
 - 947 294,57 Euros en Dépenses de Fonctionnement
 - 947 294,94 Euros en Recettes de Fonctionnement
 - 749 171,92 Euros en Dépenses d'Investissement
 - 749 171,92 Euros en Recettes d'Investissement

Le détail par chapitres est le suivant :

Section de fonctionnement – DEPENSES

Chapitre		Propositions 2021	Pour mémoire 2020
011	Charges à caractère général	166 750,00 €	149 350,45
012	Charges de personnel	158 500,00 €	151 900,00
014	Atténuation de produits	27 509,00 €	25 509,00
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00 €	49 700,00
66	Charges financières	2 360,00 €	3 100,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	57 306,00
023	Virement Section Investissement (opérations d'ordre)	537 175,57 €	400 000
	TOTAL DES DEPENSES	947 294,57 €	838 865,45

Section de fonctionnement – RECETTES

Chapitre		Propositions 2021	Pour mémoire 2020
70	Produits des services	15 000,00 €	15 000,00
722-042	Travaux en régie (opérations d'ordre)	10 000,00 €	15 000,00
73	Impôts et taxes	172 287,00 €	90 923,00
74	Dotations et participations	174 000,00 €	252 324,00
75	Produits de gestion courante	30 000,00 €	30 000,00
77	Produits exceptionnels	0	0
013	Atténuation de charges	0	0
R002	Excédent antérieur reporté	546 007,57 €	435 618,45
	TOTAL DES RECETTES	947 294,57	838 865,00

Section d'investissement – DEPENSES

Chapitre		Propositions 2021	Pour mémoire 2020
16	Remboursement capital emprunt et cautions	26 000,00 €	25 100,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0
21	Immobilisations corporelles	383 342,92 €	282 000,00
23	Immobilisations en cours	326 829,00 €	510 420,00
040	Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000,00 €	15 000,00
001	Déficit investissement 2019 reporté	0	108 334,33
	TOTAL DES DEPENSES	749 171,92 €	940 854,33

Section d'investissement – RECETTES

Chapitres		Propositions 2021	Pour mémoire 2020
R001	Solde exécution	28 110,35€	0
10	Dotations fonds divers réserves	35 000,00 €	47 600,00
13	Subventions d'investissement	106 246,00 €	292 040,00
040	Opérations d'ordre		15 864,00
021	Virement de la section de fonctionnement	537 175,57 €	384 136,00
1068	Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé	0	200 214,33
16	Emprunt	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00€	1 000
024	Produits de cession	0	0

	MONTANT DES RECETTES votées	707 531,92€	950 854,33
	Restes à réaliser 2020 (subventions)	41 640,00€	0
	TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT	749 171,92€	950 034,92€

7) Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la mairie et du restaurant scolaire ainsi que la mise aux normes accessibilité.

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet : **réhabilitation de la mairie et du restaurant scolaire.**

L'estimation globale des travaux s'élève à **346 400 € HT** auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de **33 601.00 € HT** auquel il faut ajouter les frais connexes soit un coût d'opération de **383 001 € HT.**

Une première demande de subvention de l'Etat a été déposée dans le cadre de la DSIL 2021 pour un montant de **112 192.00€ HT**, travaux et honoraires inclus, pour l'amélioration thermique de ce bâtiment pouvant être considéré comme 1^{ère} tranche.

Le montant des travaux, honoraires et frais divers inclus, non déposé lors la demande de DSIL 2021, s'élève à **270 809.00 € HT.**, pour la réhabilitation de la mairie, du restaurant scolaire et de la mise aux normes de l'accessibilité.

Le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- de l'Etat
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- du Département de Tarn-et-Garonne

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
TRAVAUX	242 891,00 €	ETAT 2021 AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	135 404,50 €	50,00 %
DEPENSES CONNEXES	3 000,00 €	Conseil départemental	40 651,33 €	15,01 %
HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE	24 918,00 €	Région : accessibilité/ Rénovation Energétique	40 588,89 €	14,99 %
		SOUS TOTAL	216 644,72 €	80,00%
		autofinancement commune	54 164,28 €	20,00%
TOTAL DEPENSES	270 809,00 €	TOTAL RECETTES	270 809,00	100,00 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE**

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :
de l'ETAT, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

8) Question diverses – Informations – Actualités

a) Délégations données au maire

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal

b) Arrêté d'autorisation de poursuite donnée au comptable du Trésor

Les membres du Conseil municipal autorisent le comptable du Trésor à poursuivre en cas de non-paiement de loyer, cantine...

c) Contrat PEC : Depuis le 30 janvier 2021, les employeurs du secteur non marchand des contrats d'embauche à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus et jusqu'à 30 ans pour des jeunes en situation de handicap peuvent être signés.

Philippe BERTRAND estime qu'il serait opportun d'embaucher un agent pour travaux occasionnels par l'intermédiaire d'une agence d'intérim.

d) Terrain ROUMAGNAC

Un devis de l'entreprise VERINES pour le désamiantage et la démolition du bâtiment situé sur ce terrain s'élève à 25 340 € H.T.

Comme il s'agit d'un ancien garage, Sébastien IZARD suggère de demander une étude de sol.

L'assemblée s'accorde à demander au vendeur une proposition de prix pour le terrain nu et propre.

e) Jürg AEBI fait suite à la conférence de Monsieur Millasseau, architecte et urbaniste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), du 1^{er} avril.

Cette conférence très intéressante était assez générale. A la demande de M. Aebi, M. Millasseau a accepté de revenir à Verlhac pour un exposé plus centré sur Verlhac et son développement, le mercredi 5 mai 2021, à 18h30.

La prochaine séance est prévue le 20 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

* * * * *